



TSEEAC récemment détachés sur un emploi fonctionnel RTAC, la CFDT vous informe.

Bulletin de paie d'avril 2026

Une vague importante de détachements de TSEEAC sur des emplois fonctionnels (dont 64 en RTAC!), conséquence de la signature du protocole par la Cfdt, a eu lieu en janvier 2026, pour un détachement rétroactif à différentes dates en 2025. Problème : les rappels sur le bulletin d'avril 2026 ne concernent que l'indiciaire.

La prime expertise professionnelle

L'article 9 de l'arrêté du 26 avril 2017 fixant les modalités d'attribution de la deuxième part liée à l'expérience professionnelle attribue le niveau 5 aux : "personnels détachés dans l'emploi de responsable technique de l'aviation civile [...]".

Les TSEEAC n'étant pas nommés explicitement dans le texte, ils semblent avoir été tout simplement oubliés.

Chaque agent détaché, n'ayant pas sur son bulletin de paie la ligne "201959" au niveau 5, soit 559.69€, est invité à faire la demande auprès de son SIR pour demander la régularisation à la date du détachement.

Sans signature de la CFDT, les 134 emplois fonctionnels* en plus n'existeraient pas !

**sur la durée du protocole, soit 134 postes en plus au 1er janvier 2027*

Envie de comprendre votre bulletin de paie ?

La CFDT vous propose
une formation sur le
bulletin de paie des
TSEEAC.

**N'hésitez pas à
vous manifester
auprès de la
permanence !**

